

Le CRDG et ses partenaires

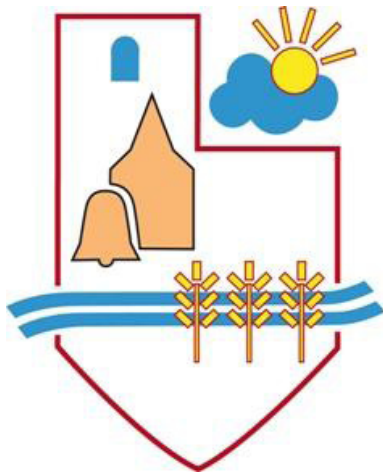
Les acteurs qui s'engagent à signer le protocole d'accord d'un Contrat de rivière deviennent ses partenaires. Ces derniers peuvent être très variés avec des pouvoirs publics (Communes, Provinces, différents services du Service Public de Wallonie), des acteurs publics ou privés issus des secteurs de la pêche, de l'agriculture, de l'industrie, de l'épuration, de la gestion des déchets, de l'éducation, de la recherche, de la protection de la nature, etc.

Ils ont tous choisi d'inscrire des actions dans le programme du Contrat de rivière, actions qu'ils s'engagent à mener dans le cadre de leurs responsabilités, de leurs compétences et dans la mesure de leurs moyens.

Les partenaires sont divisés en 3 groupes

Communal

Supra Communal



Acteurs locaux / secteur associatif

